Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **85 (1949)**

Heft 40

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LXXXVe ANNÉE — No 40 5 novembre 1949

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *La journée du 10 décembre et nous. — Journée du 10 décembre pour les droits de l'homme et la paix.* — **Vaud :** *Nous demandons un peu d'honnêteté. — Avec les directeurs de chorales. — Ecoles normales. — Payerne. — Morges. — † A. Urech.* — **Genève :** *U. I. G. M. : Assemblée générale du 26 octobre. — Société genevoise de T. M. et R. S.* — **Neuchâtel :** *Assemblée trisannuelle. — Société neuchâteloise de T. M. et R. S. — Félicitations.* — **Jura :** *Journal sans titre... — Inauguration. — On nous rappelle... — Nous avons reçu. — Félicitations.* — **Valais :** *Union pédagogique protestante valaisanne.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Journal des jeunes.* — **Ad. F. :** *Rencontre pédagogique internationale de Berne (II). — La page du cinéma.* — **Marcel Chantrens :** *Education civique. — Education nationale.*

PARTIE CORPORATIVE

LA JOURNÉE DU 10 DÉCEMBRE ET NOUS

Dans le No 30 du Bulletin (27 août 1949), nous avons publié le texte intégral de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme,* proclamée par l'assemblée générale des Nations Unies, le 10 décembre 1948. Et dans l'article qui accompagnait ce document, notre président S.P.R., R. Michel, en expliquant pourquoi la journée du 10 décembre 1949 devait, non seulement rappeler cet anniversaire, mais surtout faire connaître à la jeunesse du monde en général et de notre pays en particulier les grands principes inclus dans la Déclaration et l'inciter à se pénétrer de l'esprit qui les a dictés.

Sans se dissimuler la difficulté de cette tâche, Michel demandait que le corps enseignant romand s'associe activement à cette célébration, et il demandait à chacun de nous de réfléchir à la façon dont cette journée pouvait être organisée. Il annonçait notamment un concours d'idées et de suggestions : plan de la journée, modèle de leçon, etc., et il nous engageait tous à adresser les travaux, fruits de nos méditations, à Al. Chevalley.

Hélas ! le corps enseignant romand n'a pas, jusqu'ici, donné signe de vie. Est-ce indifférence ? Est-ce timidité devant la grandeur de la tâche ? Nous serions pourtant heureux de pouvoir présenter à l'U.N.E.S.C.O. et aux associations de la F.I.A.I. quelques propositions pratiques émanant de chez nous et nous engageons vivement les ouvriers et ouvrières de la onzième heure à se mettre au travail et à coucher par écrit leurs idées, en les envoyant à Chevalley avant le 15 novembre.

Rappelons encore que la Commission nationale suisse de l'U.N.E.S.C.O. a demandé à la Conférence des chefs de départements de l'Instruction publique d'autoriser d'encourager cette manifestation dans les écoles et que le 10 décembre même, M. Jaimes Torres-Bodet, directeur de l'U.N.E.S.C.O., prendra contact avec notre pays en prononçant une allocution radiodiffusée.

Signalons enfin que le D.I.P. genevois a déjà adressé à tous les membres du corps enseignant une abondante documentation sur l'œuvre des Nations Unies, et nous sommes persuadés que beaucoup de nos collègues l'ont déjà étudiée : qu'ils nous fassent part de leurs préparations.

G. W.

JOURNÉE DU 10 DÉCEMBRE POUR LES DROITS DE L'HOMME ET POUR LA PAIX

La fédération internationale des professeurs de l'enseignement officiel (FIPESO), la Fédération internationale des syndicats de l'enseignement (FISE), la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI), groupées au sein du Comité d'Entente, ont décidé d'organiser cette année une journée mondiale pour les Droits de l'homme et pour la paix.

La date du 10 décembre prochain a été choisie parce qu'elle est celle du premier anniversaire de la proclamation de la Déclaration des Droits par l'assemblée générale des Nations Unies.

Le but de cette journée est d'associer les enfants et les jeunes de tous les pays du monde à la célébration de cet anniversaire, de leur faire sentir et vivre la portée immense de l'avènement de la première Charte universelle qui proclame la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et revendique pour tous les droits égaux et inaliénables qui sont les fondements de la liberté, de la justice et de la Paix.

Il s'agit de faire comprendre à la jeunesse universelle que la Déclaration des droits recèle une grande espérance pour l'humanité, qu'elle représente pour la plupart des hommes un idéal à atteindre, non un texte mort, que sa mise en pratique dépend de l'effort courageux et obstiné de tous, surtout des jeunes, pour l'édification d'un monde meilleur et d'une paix durable.

Les éducateurs, et particulièrement les instituteurs, ne peuvent rester indifférents à l'appel du Comité d'Entente et de leur Fédération. Ils doivent s'associer avec enthousiasme à la tâche fixée en ces termes par le préambule de la Déclaration :

« L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, **s'efforcent par l'enseignement et l'éducation** de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer la reconnaissance et l'application universelle et effective. »

Il appartient aux éducateurs de tous les pays de rechercher les moyens pédagogiques propres à toucher les jeunes, à simplifier le problème de manière à leur faire sentir l'essentiel et à les associer effectivement à la célébration de l'anniversaire du 10 décembre.

C'est pourquoi nous avons ouvert une enquête auprès de toutes les associations affiliées à la FIAI, leur demandant de réunir les réflexions et les expériences de leurs meilleurs pédagogues pour l'organisation pratique, dans les classes de tous les degrés, de la journée que le corps

enseignant se propose de consacrer à l'idéal de la dignité humaine dans la liberté et la paix.

Nous demandons aussi aux instituteurs de consacrer la fin de la journée du 10 décembre à des travaux d'élèves (rédactions, dessins, scènes, etc.) qui matérialiseront la manière dont les enfants auront réalisé la signification de cet anniversaire. Les travaux caractéristiques, réunis par les Associations nationales, pourront faire l'objet d'exposition lors du Congrès international de 1950.

C'est une grande chose que tant de nations aient accepté de proclamer la Déclaration des droits; c'est une entreprise plus noble encore que de la faire passer dans les faits. Les éducateurs ont une part importante à prendre à cette tâche. Ils n'y failliront pas.

Le secrétaire général de la F.I.A.I. : Michel.

VAUD NOUS DEMANDONS UN PEU D'HONNÊTETÉ

Dans son numéro du dimanche 30 octobre, la Gazette de Lausanne publie un article de M. Jean Buhler intitulé : « Les enfants aiment-ils le pédagogue ? ». Si l'auteur a eu pour dessein de nuire aux maîtres de ce pays, nous pouvons lui dire qu'il a pleinement réussi. Nous nous garderons de citer le moindre passage de son article. Il faut le lire en entier pour savourer le chapelet de perles qu'il contient. L'auteur excelle à tirer des conclusions générales de cas isolés, à condamner sans appel une méthode, à discréditer l'école populaire et ceux qui s'efforcent de la servir. Chez nous l'opinion publique marque un vif intérêt pour tout ce qui concerne l'école. Nous ne contestons à personne le droit d'en parler publiquement. Encore faut-il le faire avec compétence.

La direction du journal a reconnu les « qualités » de cet article. N'écrit-elle pas : « Les réflexions de notre collaborateur... vont sans doute provoquer une controverse passionnée. » Nous ne voyons pas quel profit l'école retirera de cette « controverse passionnée ». Le calme et la mesure lui conviennent infiniment mieux.

D. K.

AVEC LES DIRECTEURS DE CHORALES

Pour sa journée habituelle et pour le plus grand profit de ses membres, le Comité de cette association prépara un programme de choix.

M. l'abbé Kaelin parla du travail du chef de chœur. L'abbé Kaelin est à la fois théoricien, praticien et brillant causeur. Son exposé plein d'esprit et d'érudition captiva ses auditeurs. Le conférencier insista sur la qualité du départ ; le geste est intimement lié à la musique et procure l'élan nécessaire ; le ton doit être donné sur la syllabe qui commence le morceau. Deux méthodes sont à la disposition du chef pour l'étude d'un chœur, la méthode analytique et la méthode synthétique. La méthode analytique part des éléments : notes, rythme, nuances. On groupe ces éléments. Le chœur, faute de temps, manque parfois d'expression.

La méthode synthétique part de l'œuvre complète ; elle procure plus de plaisir aux chanteurs. L'abbé Kaelin la préfère. Il oublie d'ajouter qu'elle ne peut convenir qu'aux chefs de sa valeur.

Mlle Lily Merminod sut créer le climat émotif convenable pour présenter quelques lieds de Schubert. Merci à cette artiste qui permit à ses auditeurs de s'évader dans le domaine de l'art le plus pur.

Notre collègue R. Girard parla avec beaucoup de compétence de la technique vocale. Il indiqua la façon de prononcer les syllabes, les voyelles, les consonnes. Les directeurs-chanteurs lui facilitèrent sa démonstration. Girard se souvint qu'il est un chanteur admirable et combla ses collègues en leur offrant un dessert de qualité.

L'étude d'un chœur de Lavater permit à notre jeune collègue Baillif de s'imposer et à l'auteur de marquer sa satisfaction à ses interprètes.

R. Mermoud, dynamique président, ne put accepter une réélection. Un juste et chaleureux hommage lui est rendu par H. Rochat. Jean Rochat, instituteur à Senarclens prendra la place vacante au Comité.

D. K.

ECOLES NORMALES DU CANTON DE VAUD

A la suite des examens complémentaires qui ont eu lieu du 5 au 22 octobre, les candidats suivants ont obtenu le brevet :

A. **Enseignement dans les classes primaires :** MM. Forney Claude-Henri, à Vevey, Paux Jean-Jacques, à Leysin, et Mme Sauthier Gisèle, à Saxon.

B. **Enseignement dans les classes semi-enfantines :** Mlle Birmann Juliette, à Lausanne.

C. **Enseignement dans les classes de travaux à l'aiguille :** Mlles Gilliard Alice, à Lausanne, et Michod Marguerite, à Lausanne.

D. **Enseignement dans les classes ménagères :** Mlles Aebin Eliane, à Chailly, Barbey May, à Clarens, Bécholey Marcelle, à Bercher, Bridel Claire, à Lausanne, Estoppey Ruth, à L'Etivaz, Gillabert Albine, à Combremont-le-Petit, Rosset Micheline, à Lonay, et Trösch Marianne, à Chavornay.

SECTION DE PAYERNE

Assemblée d'automne le samedi 12 novembre à 14 h. 30, collège secondaire à Payerne. — Ordre du jour : 1. Rapport sur « Ecole publique et éducation nouvelle ». 2. Education musicale, par Jacques Burdet, qui présentera son manuel de solfège, expliquera sa méthode et donnera une leçon. — Tous les membres de la section sont priés de faire un effort pour assister à cette séance. Les membres des sections voisines sont cordialement invités.

Le comité.

MORGES

Séance d'automne. — Le vendredi 11 novembre, à 17 h. 30, au Casino de Morges. Après les questions administratives, une causerie de M. Robert Dottrens :

Techniques nouvelles d'enseignement.

Le comité.

Concerts du Chœur mixte. — Samedi soir 19 novembre et dimanche 27 novembre en matinée, au Casino de Morges, le grand concert du corps enseignant avec des œuvres de Janequin, Monteverde, Rameau, Haendel, Gounod et Marc de Ranse. Direction Henri Lavanchy, avec la participation de notre collègue Roger Girard.

Cette manifestation automnale fait partie maintenant des traditions ; c'est le rendez-vous romand des pédagogues et de leurs amis dans la bonne compagnie des grands Maîtres. B. J.

Nous rappelons la **visite aux Câbleries de Cossonay** le mercredi 9 novembre. Rendez-vous sur le quai de la gare, Cossonay, à 14 h. 45.

Comité S.V.T.M. et R.S.

† **André Urech.** — Le contact était à peine pris avec ce nouveau membre de la section, nommé à Provence en automne 48, que nous apprenions sa fin tragique. Une semaine avant que la triste nouvelle ne parût, André Urech avait donné une leçon de composition lors de la conférence de cercle. Nous avions remarqué son affection pour les enfants, sa conscience professionnelle. Hélas ! personne ne se doutait que sa carrière pédagogique serait si brutalement interrompue avant qu'il ait pu donner toute sa mesure.

D'un abord réservé mais sympathique, il avait une personnalité affirmée, l'âme élevée et le caractère bien trempé du montagnard. Il aimait escalader les pentes abruptes de ses chères montagnes où la mort l'a saisi si tôt.

A ses parents qui n'avaient que ce fils, à sa sœur qui est aussi notre collègue, va notre profonde sympathie.

R. Ds.

GENÈVE

U.I.G. - MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 1949

Présidence : **U. Magnenat.**

Admissions : **Georges Kunz,** maître à Thônex ; **Jean-Jacques Barbier** et **René Mathieu,** candidats de 3e année.

Une grande joie : **Ivan Matile** est présent !

L'assemblée du 26 octobre restera pour les nombreux membres présents un événement de qualité.

L'ordre du jour prévoyait — après un exposé du président sur ce sujet : « le statut des fonctionnaires fédéraux, notre action à la veille de la votation des 10 et 11 décembre » — un commentaire de **Samuel Roller** sur son rapport :

« Ecole publique et Education nouvelle ».

En vérité, Roller nous a donné une leçon magistrale dont nous le remercions. L'attention de ses auditeurs, soutenue dès l'introduction, témoigne de l'intérêt suscité.

Notons brièvement l'essentiel de l'exposé :

1. Définir l'Education nouvelle, c'est insister sur son caractère humaniste et spiritualiste : elle tend à former l'individu le plus complet et

le plus harmonieux, cette harmonie n'étant réalisée que lorsque l'esprit triomphe et rayonne pour le grand bien de la communauté.

2. L'Education nouvelle accepte les moyens que lui fournit l'Ecole active, qui lui permettront de libérer l'enfant, d'assurer les conditions nécessaires à son épanouissement. Elle usera donc des méthodes de la science pédagogique sans pourtant oublier jamais que c'est d'un esprit nouveau qu'il s'agit et que des techniques nouvelles ne sauraient suffire.

3. L'Education nouvelle, qui considère l'individu dans sa totalité, devrait être l'éducation unique de notre Ecole publique puisque l'Etat veut former des hommes physiquement forts, habiles à produire et capables de tenir un rôle civique. Cependant l'Ecole publique, institution officielle, redoute les nouveautés pédagogiques. Elle les croit révolutionnaires.

4. Sur qui compter pour que l'Education nouvelle s'affirme chez nous ?

Sur les maîtres d'abord : l'Education nouvelle est avant tout un esprit, et un esprit se transmet surtout par rayonnement.

Sur les inspecteurs ensuite, qui doivent être de précieux agents de liaison.

Sur les parents et les autorités législatives enfin, qui, bien informés, doivent obtenir des réformes heureuses.

Ce rapport remarquable, adopté à l'unanimité, sera transmis à la S. P. R. Puisse-t-il être apprécié à sa juste valeur !

R. N.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T.M. ET R.S.

1. MASQUES D'ESCALADE.

Présentation de masques d'Escalade, de théâtre, etc., d'après différentes techniques, par M. Mœri :

lundi 7 novembre 1949, à 17 h., école du Grütli, salle 2.

2. STAGES DE SPÉCIALITÉS EN FRANCE.

Plusieurs de nos jeunes collègues ont pris part, cet été, à des stages de spécialités organisés par les « Centres d'entraînement français aux méthodes d'éducation active ». Ces collègues ont très aimablement accepté de venir nous donner leurs impressions :

lundi 14 novembre 1949, à 17 h., école du Grütli, salle 2.

a) stage de chant et de danse : Mlles Anzoli et Pédroni ;

b) stage d'étude de la nature : E. Amblet.

Invitation cordiale à tous ceux que ces questions intéressent, membres ou non de notre groupement.

3. TRAVAUX SUR CUIR.

Cours en préparation. Sera annoncé prochainement.

Le Comité.

NEUCHATEL ASSEMBLÉE TRISANNUELLE

12 novembre 1949

La section organisatrice du Val-de-Travers nous communique les précisions suivantes concernant le programme de la journée :

1. **Locaux :** La réception des participants, ainsi que la séance de la Société de T. M. R. S. auront lieu au **Vieux Collège ;** le dîner à l'**Hôtel de l'Aigle ;** la séance administrative de la S. P. N. et la conférence de l'après-midi à l'**Ancienne Chapelle.**
2. **Chemin de fer.** Couvet dispose de deux gares : Couvet-CFF et Couvet-Régional. Pour éviter le changement de train à Travers, à l'aller comme au retour, il est indiqué de prendre son billet jusqu'à **COUVET-CFF.**
3. **Banquet.** Afin de faciliter le service au moment du banquet, les participants voudront bien s'approcher, au cours de la matinée, avant et après l'assemblée, du caissier qui délivrera, moyennant **Fr. 6.—,** une carte de banquet.
4. **Exposition.** Une exposition de livres est organisée. Les ouvrages actuels en matière de pédagogie et de psychologie s'y trouveront réunis, ainsi que des livres d'enfants et des jeux éducatifs.

   D'autre part, les **PUBLICATIONS DE LA S. P. R.** y seront exposées et mises en vente, de même que les **BROCHURES O.S.L.J.**
5. **Programme.** En complément de programme, nous avons le plaisir de vous annoncer :

   a) deux chants du Chœur mixte de la section du Val-de-Travers (direction : M. Gaston Delay, instituteur à Couvet) ;

   b) deux chants des élèves des classes supérieures de Couvet (direction : M. Georges Bobillier, instituteur à Couvet) ;

   c) un **moment musical** grâce à M. *André Jeanneret,* violoniste, instituteur à Couvet, et à Mlle *Jane Polonghini,* pianiste.

Comité central.

SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

le samedi 12 novembre 1949, à Couvet, à 9 h. 20, Vieux Collège, 1er étage

Ordre du jour :

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 novembre 1948 à Neuchâtel.
Rapports annuels du président, du caissier et des vérificateurs de comptes.
Nominations statutaires, fixation de la cotisation annuelle.
Programme d'activité 1949-1950.
Divers.

Grâce à l'amabilité du comité d'organisation de la « Trisannuelle », la collation sera servie aux membres assistant à cette séance **pendant** l'assemblée. La partie administrative de la séance sera réduite au strict minimum afin que nous puissions discuter avec fruit les projets d'activité ; que les membres qui ont des propositions à faire veuillent bien prendre la peine de les faire parvenir avant la séance au président, Paul Perrelet, Pr.-Wilson 21, La Chaux-de-Fonds.

FELICITATIONS

à notre collègue **Ernest Hasler,** du Locle, qui vient de passer brillamment les examens organisés à Neuchâtel par l'A.S.A.P. pour l'obtention du brevet spécial d'enseignement de la sténographie Aimé Paris.

S. Z.

JURA

JOURNAL SANS TITRE...

C'est celui que viennent de recevoir nos écoliers en général et les abonnés à l'« Ecolier Romand » en particulier. Nous souhaitons :

1) que les maîtres le lisent ;

2) qu'ils consacrent... 5 minutes pour en parler en classe ;

3) qu'ils donnent leur avis à la rédaction ;

4) qu'ils soient des collaborateurs.

Au moment où l'on essaie de « faire quelque chose », on est en droit de penser que les bonnes volontés ne manqueront pas et que, grâce à elles, ce « nouveau-né » grandira pour le plus grand bien de notre jeunesse scolaire. Merci à tous ceux qui entendront cet appel !

INAUGURATION

Il s'agit de celle du nouveau Foyer jurassien d'éducation qui vient d'avoir lieu le 22 octobre. Plusieurs personnalités et autorités y furent conviées. La presse jurassienne a donné des comptes rendus complets de cette manifestation. Chacun s'accorde à dire que ce nouvel établissement répond en tous points aux besoins de la cause et que son achèvement couronne une attente impérieuse. L'« Educateur » le pense aussi... Mais, à ce propos, il se permet une toute petite remarque : Le président des Commissions de construction et de surveillance, dans les paroles qu'il a prononcées à cette occasion, a dit ceci : « L'idée d'un Foyer jurassien est issue d'une résolution de la Société Pédagogique jurassienne, demandant à la Direction de l'instruction publique du canton de Berne de mettre à l'étude la création pour le Jura bernois d'un établissement spécial destiné aux enfants arriérés de langue française... » La S. P. J. est heureuse de cet hommage ; elle trouve toutefois un peu piquant **qu'elle n'ait pas été invitée** à cette fête ! Pas plus que les correspondants officiels de nos journaux pédagogiques ! Ce qui eût été, semble-t-il, assez logique...

ON NOUS RAPPELLE...

... la distribution d'aliments et de vêtements aux écoliers nécessiteux et le problème de la participation des écoliers aux représentations théâtrales de sociétés.

Le tout est une œuvre de collaboration à laquelle le corps enseignant jurassien donne son appui. Il est heureux que la Direction de l'instruction publique revienne chaque année, à l'entrée de l'hiver, sur ces questions.

La même autorité nous signale enfin deux ouvrages : **Le Centenaire des Chemins de fer suisses,** qu'on peut obtenir à un prix de faveur, et **Face à l'alcoolisme,** brochure pouvant servir aux leçons consacrées à la lutte contre l'alcoolisme.

NOUS AVONS REÇU...

... le rapport de gestion pour 1948 de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois. Nous en extrairons l'essentiel prochainement. La lecture de ce document ne saurait laisser aucun maître indifférent. Les longues veillées qui recommencent sont propices à cet exercice...

FÉLICITATIONS !

On nous annonce en dernière heure la nomination de notre collègue biennois Albert Berberat au poste d'inspecteur primaire pour les districts de Courtelary, La Neuveville, Bienne (classes françaises) et Laufon.

La nouvelle réjouira tous ceux qui connaissent le nouvel élu. L'« Educateur » se fait un plaisir de lui adresser de chaleureuses félicitations et forme des vœux pour sa nouvelle activité.

Le gouvernement a autorisé la direction de l'Instruction publique à fixer l'entrée en fonctions du nouvel inspecteur d'entente avec ce dernier, pour des raisons pratiques. On parle du 1er janvier 1950, éventuellement du 1er décembre, afin que M. Berberat puisse quitter sa classe spéciale dans les meilleures conditions.

H. Reber.

VALAIS

RAPPORT DE L'UNION PÉDAGOGIQUE PROTESTANTE VALAISANNE

Dans le cadre de la S.P.R., l'Union pédagogique protestante valaisanne forme un noyau ne comprenant qu'une douzaine de membres.

Il est naturel que ce corps en miniature court le risque d'être oublié ou de mourir faute d'activité. « Trouver un appui contre les dangers de l'isolement », telle fut l'idée qui nous poussa, il y a quelques années, à nous rattacher à la S.P.R. Notre groupe ne peut se plaindre d'être oublié par la société-mère, dont la bienveillance et l'effort dans l'union n'ont jamais manqué. Cependant il arrive qu'un fils, longtemps éloigné du foyer, néglige sa correspondance avec lui. Ce n'est pas une vertu, mais ce n'est pas toujours un signe alarmant.

Si l'U.P.P.V. se présente aujourd'hui devant la S.P.R., c'est pour s'excuser d'avoir, pour différentes causes, négligé ses relations avec elle. Et c'est aussi pour renouer ces liens.

Un petit groupe comme le nôtre n'a guère d'aventures. La vie est calme. Deux fois par an, il se réunit à tour de rôle dans chacune des écoles. L'ordre du jour prévoit pour la matinée : travail de classe ou causerie pédagogique faite par l'un ou l'autre des collègues recevants ; dans l'après-midi est prévue une promenade ou la visite d'un établissement intéressant de la contrée.

L'ouverture de nouvelles classes à Brigue et à Viège a augmenté l'effectif de nos collègues de langue allemande ; il comprend près de la moitié de notre section. Ces collègues, liés aux groupes pédagogiques de leurs cantons respectifs, n'éprouvent pas autant que leurs collègues du Bas-Valais le besoin d'un rattachement à la Romande. Pourtant tous reconnaissent la nécessité de notre adhésion et manifestent leur volonté de raffermir leurs relations avec elle.

Avec nos collègues valaisans, nos membres n'entretiennent que des relations d'ordre privé. Aucune collaboration officielle n'a encore été établie.

Par contre, comme nous sommes engagés par les communautés protestantes du Valais, notre coopération avec l'Eglise s'impose. Malgré les difficultés qui en résultent parfois, la pensée que nous visons au même but et travaillons pour le même Maître nous permet de collaborer malgré les divergences personnelles.

La situation financière des communautés et des comités de patronage ne permet pas de placer les salaires des instituteurs sur la même base que dans les autres cantons. Seules les écoles du Haut-Valais, subsidiées par de grandes sociétés industrielles (Sierre et Viège) ou par les paroisses protestantes de l'Oberland bernois (Brigue), ont réussi à rapprocher les traitements de ceux des cantons voisins. Les nouveaux-venus parmi nous ont peine à accepter l'idée qu'un barème légal n'existe pas pour nous. Très souvent, le jeune instituteur est placé devant ces alternatives : renoncer à certaines aspirations et à certaines facilités de l'existence — ou quitter le Valais..

Nous devons nous faire à l'idée que la valeur de notre travail ne correspondra pas au traitement que nous recevrons. Pourtant on trouve dans cette activité — comme ailleurs — des richesses qui ne se mouraient pas.

Nous remercions la S.P.R. de tout l'appui, de tous les encouragements dont elle nous a fait bénéficier au cours de ces dernières années.

Union pédagogique protestante valaisanne :

Le président : *Hs. Rœthlisberger.*

Nous avons reçu :

Rapport de la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 1948-49, rapport très complet avec les données statistiques et les renseignements nécessaires pour suivre de près le ménage scolaire d'une de nos grandes communes suisses et prendre conscience des problèmes qui s'y posent.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

JOURNAL DES JEUNES

Il vient de paraître, tiré à 36 000 exemplaires distribués dans toutes les classes du pays romand.

Chers collègues,

Recommandez-le à vos élèves, encouragez-les à s'abonner et à répondre aux quatre questions du grand concours, prenez de nombreux abonnements de classe !

De votre attitude dépend l'existence de ce journal qui vient d'être mis sur pied après bien des difficultés. Nous croyons qu'il pourra devenir un vivant moyen d'éducation, un auxiliaire précieux de ceux qui enseignent. Nous sommes-nous trompés ?

Nous avons espéré pouvoir compter sur votre aide !

RENCONTRE PÉDAGOGIQUE INTERNATIONALE DE BERNE

18—20 septembre

II

Une rencontre est une confrontation. Les Suisses, présents à la Schulwarte de Berne se sont sentis enrichis par les exposés des étrangers qui, loin de se perdre dans des théories, ont parlé de ce qu'ils ont vu et vécu.

Qu'avons-nous pu, nous Suisses, leur apporter en échange ? Fritz Wartenweiler a tenté de faire le point entre l'individuel et l'universel, entre le travail pédagogique cantonal, mesuré et consciencieux, où l'on retrouve le goût de la perfection technique de notre petit pays — le même qui anime nos techniciens du polytechnicum et ceux de nos industries horlogères et de précision — et l'effort mondial tenté par l'Unesco, dont le directeur actuel M. Torres-Bodet est un grand ami de l'Ecole active. Il fut en effet ministre de l'Instruction publique dans un pays, le Mexique, qui avait adopté l'Ecole active pour ses écoles publiques dès 1926.

Membre de la Commission suisse de l'Unesco, Fritz Wartenweiler a participé à la réunion des experts chargés d'étudier le problème de l'éducation post-scolaire, réunion qui a eu lieu en été au Danemark. Ce qui a frappé notre orateur, c'est à quel point les notions que l'on désignait hier encore comme l'« éducation nouvelle » sont devenues courantes parmi les éducateurs de tous les pays. Oui, bien plus, dit-il, que parmi nos maîtres d'école suisses.

Ce qui manque, par contre, sur le plan international, c'est le lien qui devrait pour leur plus grand bien réciproque, relier les peuples entre eux sur le terrain des échanges d'idées et d'expériences. Même au sein des nations, des conceptions sur l'organisation sociale séparent les partis. Les uns regardent à l'Est, d'autres à l'Ouest. Nous Suisses,

nous pouvons acquérir une notion de la solidarité et de la justice sociale qui permette d'écarter les solutions simplistes. Mais ceci à une condition : que nos enfants en prennent conscience dès l'école.

Nous ne devons, dit Fritz Wartenweiler, ni considérer la guerre mondiale comme inéluctable, ni nous endormir dans la conviction qu'elle n'aura pas lieu. Mais qu'est-ce que la guerre ? Que fut la dernière guerre ? Quelles seraient les conséquences d'une troisième ? La dernière guerre a secoué et déchiré des millions de vies. Elle a secoué la Suisse aussi. Beaucoup de Suisses semblent ne s'en être pas encore aperçus. — Rires dans la salle. Mais sentiments d'angoisse, chez beaucoup d'assistants !...

Ouvrons les yeux de la jeunesse afin qu'elle prenne conscience très tôt de ses responsabilités sociales. Mais pensons aussi à étendre notre action sur la vie familiale. En Suisse la famille ne semble pas beaucoup plus unie qu'à l'étranger. Elle ne contribue pas à former des personnalités fortes. Elle ne prépare pas les enfants à l'école et à la vie sociale. Déjà les institutrices des écoles enfantines en font la remarque. Souvent l'action de la famille n'existe plus — ou pas encore. Et cela constitue une surcharge de fatigue et d'effort pour les éducateurs consciencieux qui se représentent l'école comme un centre d'éducation et de culture, dans le sens que Pestalozzi donnait à ce terme.

Il faut bien se rendre compte que dans tous les pays le rythme de l'existence est devenu intensif, trépidant. Dans sa famille, dans sa nation, dans l'humanité, l'individu chercherait en vain la tranquillité d'âme, la sérénité qui sont nécessaires au système nerveux et qui permettraient de faire face calmement aux efforts quotidiens. Nous sommes tous, déclare Fritz Wartenweiler, des nerveux avec une tendance au déséquilibre. Et plus on s'épuise, plus on s'attache aux mille valeurs secondaires et insignifiantes de l'existence qui éparpillent nos efforts. Autorités, éducateurs et familles sauront-ils en tirer les conséquences ? Quiconque s'en rend compte voudra attacher sa pensée aux grands problèmes actuels, discerner les devoirs qui découlent de la situation et se dépenser pour contribuer à la réalisation de ce qui doit être.

Ailleurs, dans les pays voisins, on rencontre des gens qui ont foi en la seule organisation. Ils discutent à perte de vue des problèmes de détail. Beaucoup de ces problèmes ne se posent même pas dans nos petits cantons. Mais il est un problème qui s'impose partout : la prolongation de la scolarité. C'est à l'époque de la puberté que la formation du caractère revêt toute son importance.

Autrefois le maître d'apprentissage prenait son apprenti chez lui à demeure. Aujourd'hui on a substitué à ce régime de grandes écoles professionnelles. Forme-t-on ainsi mieux le caractère ?

Autre problème : les Ecoles normales, les séminaires, sont souvent des lieux d'étude clos, séparés du monde. On apprend, on enseigne. Ne serait-il pas bon que les jeunes gens et les jeunes filles prissent contact avec la vie des champs et de l'atelier ? Cela se fait ici et là. Il faut y pousser.

Et les instituteurs et institutrices en charge ? Que chacun s'exa-

mine lui-même devant sa propre conscience. Fritz Wartenweiler a rencontré chez certains maîtres une susceptibilité exagérée en présence de critiques formulées. Pourquoi cette manifestation ? S'agit-il d'un complexe d'infériorité, de l'aveu implicite du fossé séparant ce qu'on est et ce qu'on voudrait être : ce qu'on est vraiment à ses meilleurs moments ? Nous vivons une vie trop secrète. Nous refoulons souvent nos sentiments. Beaucoup d'entre nous aurions besoin d'un tonique vivifiant. Nous ne devons ni nous surestimer, ni nous sousestimer. Trouvons des moments pour voir haut et loin. Et toute la beauté qui est en nous s'en trouvera fortifiée et irradiera autour de nous.

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », a dit Rabelais. On pourrait résumer la conférence émouvante de Fritz Wartenweiler par ces mots : « Science universelle sans conscience mondiale n'est que ruine de l'âme ». La tâche de l'école est désormais supranationale. Hier le savoir intellectuel seul prédominait. Aujourd'hui c'est du fin fond de la conscience — disons mieux : de l'inconscient — que doit jaillir la force qui portera l'enfant à devenir un homme possédant une vision mondiale des choses et des êtres. Déséquilibré, il sera un ferment de déséquilibre social. Equilibré, il deviendra un constructeur de cathédrales, de cette cathédrale que doit devenir l'humanité dans son unité multiforme.

Ce dernier paragraphe forme en quelque sorte le trait-d'union entre l'exposé de Fritz Wartenweiler et celui de Célestin Freinet. Je crois que l'un et l'autre y souscriraient.

Ce dernier s'est révélé à Berne un orateur entraînant, un rassembleur d'hommes. Déjà ceux et celles qui l'avaient vu diriger le congrès de l'« Ecole moderne » à Angers, au printemps, l'avaient connu simple, fraternel, chaleureux, à la fois tolérant et très conscient de ce que peut, de ce que doit être l'éducation. Que doit-elle être ? Une libération progressive de ce qu'il y a de meilleur en l'enfant — pris individuellement et collectivement. Pour cela : intervention de l'adulte réduite au minimum possible. L'intellect a été donné à l'homme primitif par et pour des buts précis, essentiellement matériels et manuels. Chez nos élèves, presque toutes les activités sont décidées à l'avance par les adultes. Les quelque mille membres de la Coopérative de l'Enseignement laïc (C. E. L.), en France, préfèrent mettre entre les mains des gosses le matériel Freinet et les fichiers. Chacun, entraîné par les autres, se met à la besogne, avance à son pas. Et pas seulement dans l'étude scolaire proprement dite. Des équipes se forment. Les échanges scolaires de la « Gerbe », le périodique qui relie les élèves des instituteurs membres de la C. E. L., donnent lieu à des choix entre textes proposés. Le rôle de l'adulte n'en est pas diminué pour autant. Bien au contraire. Il est et reste l'animateur, mais un animateur discret qui sait influencer les jeunes plutôt que les diriger, à moins qu'on ne prenne le verbe « diriger » dans son sens propre : imprimer une direction, une orientation.

Ainsi les enfants se préparent à leur rôle d'hommes et de citoyens pour la société de demain. Pour cela, que chacun puisse s'exprimer, défendre son point de vue, entendre les réactions des autres, prendre

ses responsabilités, constater ses lacunes, ses erreurs et ses manquements, défendre à toute heure la justice et les sentiments d'humanité, si vivaces chez les jeunes dont on n'a pas refoulé les tendances personnelles. Une fois que les jeunes sont parvenus à réaliser cette justice entre eux à l'école, ils aspirent tout naturellement à les instaurer dans la société ; leur idéal sera : servir sans s'inféoder. Si c'est là le sens du mot « démocratie », nous préparons nos élèves, dit Freinet, à être de vrais citoyens d'une vraie démocratie.

Mais qu'avant tout le sort des instituteurs soit « humain », lui aussi. L'orateur décrit les conditions inouïes de misère auxquelles sont condamnés les maîtres aujourd'hui dans bien des régions de France : logis délabrés, bâtiments d'école antédiluviens, beaucoup trop d'élèves, soucis pécuniaires pour leur famille, pas de ressources pour l'acquisition d'un matériel scolaire approprié. Et Freinet de s'indigner contre les « moralistes » qui s'en prennent au corps enseignant et vont déclarant *urbi et orbi :* « Ils devraient... » ; de tonner contre les « intellectuels », dont 80 %, affirme-t-il ont trahi en 1940. Manque de réalisme chez ceux-ci, de sens du travail, de contact avec les hommes et avec les choses. Freinet est contre les jouets, il est contre les amusements stériles et même contre les « jeux éducatifs » ; il est pour le grand jeu de la vie. L'enfant, déclare-t-il, aime mieux aider « pour de bon », jouer un rôle, servir une cause, que s'amuser sans autre.

On pourrait lui répondre qu'entre l'amusement-ersatz et le grand jeu des actes utiles, il y a place pour cette préparation ludique aux fonctions qui seront utiles plus tard. Mais comment tracer la frontière entre toutes les définitions du mot « jeu » ?

Quoi qu'il en soit, Freinet montre, par la pratique même de centaines d'écoles primaires ralliées à la C. E. L. — et il y en a aussi en Belgique et en Suisse : je pense aux classes groupées autour d'Edgar Sauvain à Cormoret, utilisant le matériel de la C. E. L., et publiant leurs petits journaux illustrés si savoureux — Freinet, dis-je, montre que l'on peut, malgré les programmes officiels et les examens à faire préparer, laisser vivre les enfants, les laisser manifester, former et consolider leur caractère. Ainsi chacun, à son heure, sera un « homme », ou une « femme », conscient de ses devoirs !

« Nous voulons, s'écrie-t-il, de bons socialistes, de bons chrétiens, de bons coopérateurs », et non des êtres nourris d'idéologies, de bonnes (ou mauvaises) intentions et ignorant tout du sens de l'humanité. Que chacun, comme enfant, « garde son élan », sa personnalité, sa dignité d'homme. C'est là l'essentiel.

On a dû fortement comprimer, pour les besoins de la mise en pages, les développements que Fritz Wartenweiler et Célestin Freinet ont pu donner oralement à la rencontre de Berne [1]. On espère toutefois n'avoir pas déformé la pensée des deux orateurs qui ont fait le plus d'impression sur les assistants. La différence entre eux nous paraît être celle-ci : Freinet serait porté à dire : « L'ambiance crée l'homme » ; notre compatriote : « L'homme crée l'ambiance ».

En fait, les deux points de vue ne sont-ils pas justes, à condition

de les tempérer, de tenir compte du point de vue inverse ? Sans ambiance harmonieuse, la personnalité se développe mal ; mais quand il lui a été donné de se développer dans de bonnes conditions, c'est elle qui voudra maintenir et renforcer l'harmonie collective dont elle a su jouir et qu'elle ressent comme conforme à sa destinée profonde d'être humain.

Ad. F.

LA PAGE DU CINEMA

Du nouveau en Suisse romande. Depuis longtemps, les éducateurs qui s'intéressent au cinéma scolaire désiraient créer un organe romand chargé de travailler à son développement. C'est maintenant chose faite. En effet, au cours de l'été écoulé, un groupe de maîtres primaires et secondaires réunis à Lausanne ont mis sur pied l'**Office romand du cinéma éducatif** (ORCE), qui a déjà été présenté aux lecteurs de l'« Educateur » par un article de notre collègue Jean Borel, professeur au Collège classique de Neuchâtel, dans le No 32 du 10 septembre dernier.

Cet office se substitue à la **Commission romande pour le développement du cinéma scolaire** qui disparaît en emportant la satisfaction d'avoir fait du bon travail, ainsi qu'on pourra en juger par les courts extraits, que nous donnons plus loin, du dernier rapport annuel de la **Centrale du film scolaire** à Berne.

Avec son programme beaucoup plus large que celui de la Commission, l'ORCE est susceptible de donner un nouvel essor au développement de l'enseignement et de la culture en général, par le film, dans la jeunesse. C'est pour nous déjà une assurance que de le savoir présidé par J. R. Barbey qui a fait ses preuves à la tête de la Commission. Tous ceux qui s'intéressent au « tableau blanc » se doivent de soutenir activement cette nouvelle institution.

Centrale du film scolaire. Le rapport au 31 juillet 1949 nous donne pour les 4 cantons où le ciné scolaire est le plus développé, les chiffres suivants : **Berne,** 44 écoles avec 22 741 écoliers ; **Vaud,** 52 écoles avec 5413 écoliers ; **Tessin,** 34 écoles et 2269 écoliers ; **Neuchâtel,** 15 écoles et 833 écoliers. (Rappelons qu'il existe d'autres centrales desservant d'autres cantons.)

Sur un total de 3716 films loués, 1249 soit le 33,6 % l'ont été par Berne, 905 soit le 24,3 % par Vaud, 411 soit le 11,1 % par Tessin et 257 soit 7 % par Neuchâtel. **En moyenne :** 1,6 film par classe pour Berne, 5 pour Vaud, 5,5 pour Tessin et 9 pour Neuchâtel. Vaud et le Tessin sont les deux cantons pour lesquels le développement a été le plus marqué au cours de la période considérée.

Projecteurs. La rapide évolution constatée dans le domaine des projecteurs au cours de cette année jouera un rôle important dans

[1] Nous n'avons pu obtenir de notes sur la conférence de Jean Roger qui a eu lieu mardi 20 septembre, sur les activités extra-scolaires. Recommandons à ce propos la revue « Vers l'Education Nouvelle », publiée par le Centre d'entraînement aux Méthodes d'Education active, 6, rue Anatole-de-la-Forge, Paris XVIIe.

les progrès que doit enregistrer le développement du 16 mm. en général.

On voit en effet apparaître sur le marché des projecteurs sonores (utilisables également en muet) d'un prix très inférieur à celui des années précédentes. Faciles à manipuler grâce à leur simplicité, d'un volume et d'un poids extrêmement réduits, ces projecteurs pourront être utilisés avec fruit aussi bien comme instruments de culture pour la population de nos villages que comme moyen d'enseignement.

Manipulation des films, entretien des projecteurs. Le film est un matériel durable pour peu qu'on se donne la peine de le placer correctement sur le projecteur, ce qui est la simplicité même, pourvu aussi que le projecteur soit maintenu propre et graissé souvent mais très modérément (2-3 gouttes à la fois aux endroits indiqués, faire tourner le projecteur 3-4 minutes, éponger le surplus d'huile, surtout sur les pièces qui sont en contact avec le film). La détérioration des films par négligence est une des causes de la cherté relative du ciné scolaire.

Nouveaux films à la Centrale. Poursuivant son effort, la Centrale du film scolaire prépare actuellement une vingtaine de nouveaux films dont nous renonçons à donner la liste, trop longue. Mentionnons toutefois ceux qui sont déjà à la disposition des amateurs : **La fabrication d'un crayon suisse,** en deux parties : a) **la mine,** b) **le crayon. L'épinoche - La mouche à viande.**

Renseignements, présentation de films et appareils muets et sonores, film fixe : Barbey, La Forclaz ; Glaus, Valeyres s. Ursins ; Pécoud, Fontaines ; Sauvain, Cormoret ; Joost, Begnins ; Dallinges, Villeneuve ; Ziegenhagen, Le Mont s. Lausanne ; Zurcher, Neuchâtel.

EDUCATION CIVIQUE

Le parti qu'on peut tirer, en civisme, du fait d'actualité suivant : « Le ministère Queuille a un an d'existence », signalé par les journaux et qu'on aurait fait intervenir dans une discussion sur le Conseil fédéral.

M. Queuille est le chef du ministère français qui est en effet au pouvoir depuis un an. Ce « ministère » correspond à laquelle de nos autorités fédérales ?

— ...

Il n'est pas d'usage, chez nous, de parler de « chef » du Conseil fédéral : quelle est l'expression consacrée ?

— ...

On ne dit pas en effet du conseiller fédéral X... qu'il est chef du gouvernement suisse, mais président du Conseil fédéral ; qui est actuellement ce conseiller fédéral X..., président du Conseil fédéral ?

— ... *(1)*

Il y a plus qu'une différence de mots entre le « chef » du cabinet français et le « président » du Conseil fédéral suisse. M. Queuille est bien réellement le chef, « celui qui a l'autorité » : quelle autorité a-t-il donc que M. Nobs n'a pas ?

— il choisit ses collaborateurs,
— il peut les révoquer en « remaniant son cabinet »,
— il fixe le « programme » du gouvernement.

M. Nobs n'a pas à choisir ses collaborateurs ; à qui notre Constitution fédérale confie-t-elle ce soin ?
— ...

C'est donc M. Queuille en personne qui désigne ses ministres ; chez nous les conseillers fédéraux sont choisis par une assemblée (2). *Il y a sans doute des avantages au système français* (3), *comme il y en a au nôtre : lesquels ?*
— candidats choisis généralement parmi les membres de l'Assemblée fédérale et dont les lecteurs connaissent par conséquent les mérites ;
— élection « à la majorité » qui investit donc les élus de la confiance de l'Assemblée.

M. Nobs n'a pas eu à définir le programme du Conseil fédéral, comme M. Queuille l'a fait pour son ministère il y a un an. Il y a à cela plusieurs raisons de caractère général, par exemple ?
— la « politique » du gouvernement suisse est plutôt fonction des circonstances ;
— nous ne connaissons pas, en Suisse, de « politique » personnelle de l'un ou l'autre de nos conseillers fédéraux ; c'est le Conseil fédéral in corpore qui en fixe les lignes directrices (4).

Une disposition de notre Constitution fédérale empêcherait d'ailleurs nos présidents du Conseil fédéral d'établir un programme personnel à longue échéance : laquelle ?
— élus pour 1 an et non rééligibles immédiatement (5).

Pourquoi nos constituants de 1848 ont-ils limité la durée de la présidence du Conseil fédéral à 1 an seulement ?
— crainte du pouvoir personnel auquel le peuple est et a toujours été hostile (6).

C'est également en partie pour prévenir le pouvoir personnel que nos conseillers fédéraux sont tenus de prendre leurs décisions en commun. Nos constituants de 48 y ont vu de sérieux avantages vérifiés par 100 ans d'expérience : lesquels entre autres ?
— de la discussion jaillit la lumière...
— esprit d'équipe, solidarité gouvernementale.

Si les journaux ont salué comme un événement exceptionnel la longue durée du ministère Queuille, c'est eu égard à l'instabilité des gouvernements français en général, instabilité due à quelle condition d'existence de ces gouvernements ?
— Vote de confiance de l'assemblée législative.

Notre gouvernement suisse est indépendant du vote des Chambres, grâce à une disposition constitutionnelle probablement unique au monde : laquelle ?

— Mandat de conseiller fédéral assuré pour 4 ans en tout état de cause (7).

Au cours de la discussion de leur nouvelle constitution d'après-guerre, Français et Italiens ont cité cette stabilité en exemple : quels avantages y voyaient-ils sans doute ?

— pour le collège tout entier : « continuité de l'entreprise »,
— pour chaque conseiller fédéral en particulier : connaissance approfondie des affaires de son département.

Cette stabilité de notre Conseil fédéral est en fait assurée pour plus de quatre ans : comment cela ?

— conseillers fédéraux rééligibles et généralement réélus pour une période de 4 ans.

Peut-être cette stabilité à longue échéance comporte-t-elle certains dangers, par exemple ?

— tel conseiller fédéral pourrait « s'incruster » dans la place,
— routine conséquente à une longue pratique du même département,
— tendance à l'autoritarisme...

On peut cependant affirmer qu'il est rare que nos conseillers fédéraux s'exposent à ces reproches. La preuve, c'est que, en cent ans, deux conseillers fédéraux seulement n'ont pas trouvé grâce devant l'Assemblée fédérale (8). En général comment nos conseillers fédéraux quittent-ils le gouvernement ?

— par « démission honorable ».

Exemples ?

— ... (9).

Il faut croire, d'ailleurs, que le peuple suisse est satisfait de notre système d'élection gouvernementale à « terme », puisqu'il n'a pas éprouvé le besoin d'en changer depuis un siècle ! Car il aurait pu en proposer le changement, comme il a proposé et obtenu le changement d'autres dispositions constitutionnelles : par quel moyen, dont nous sommes seuls à avoir le privilège (10) ?

— ...

(1) Elu le 26. 12. 48 par 192 voix sur 217 bulletins délivrés, 217 rentrés, 19 blancs, 1 nul, 197 valables, majorité absolue 99. — Né le 14 juillet 1886 à Seedorf (Berne), de parents paysans. Instituteur de 1906 à 1912 à Wynau et Ostermündigen. Journaliste depuis 1912, à Lucerne, St-Gall, puis dès 1915 au journal socialiste « Volksrecht » de Zurich, dont il est rédacteur en chef en 1922. Membre du gouvernement zuricois de 1935 à 1942, président de la ville de Zurich en 1942. Conseiller national socialiste dès 1919, conseiller fédéral depuis 1943. Il fut le « premier président socialiste ».

(2) Réélection du Conseil fédéral actuel, le 11. 12. 47, au scrutin individuel et dans l'ordre d'ancienneté (au gouvernement) : M. Etter, par 167 suffrages sur 237 bulletins délivrés ; M. Celio, par 177 sur 233 ; M. de Steiger, par 186 voix sur 237 ; M. Kobelt, par 155 voix sur 234 ; M. Nobs, par 147 voix sur 235 ; M. Petitpierre, par 201 voix sur 234. — Election de M. Rubattel : 138 voix sur 230.

(3) Sur la désignation du chef du cabinet français, d'après les journaux de l'époque : « A 20 h. 10, M. Queuille est arrivé à l'Elysée, pour apporter, a-t-il dit, sa réponse définitive au président de la République. Il lui a annoncé qu'il acceptait d'être présenté à l'investiture de l'Assemblée nationale. Le président de la République a alors décidé de le désigner comme président de Conseil ».

(4) Art. 103 de la Constitution fédérale : « Les affaires du Conseil fédéral sont réparties par départements entre ses membres. **Les décisions émanent du Conseil fédéral comme autorité.** La législation fédérale peut autoriser les départements ou les services qui en dépendent à régler eux-mêmes certaines affaires... »

(5) Art. 98 : « Le Conseil fédéral est présidé par le président de la Confédération... Le président de la Confédération et le vice-président du Conseil fédéral sont nommés pour une année... Le président sortant de charge ne peut être élu président ou vice-président pour l'année qui suit ».

(6) Rapport : « Le régime présidentiel tel que l'étude des institutions américaines auraient pu le suggérer, ne comptait guère de partisans en Suisse. Dans son rapport du 20 avril (1848), Druey remarque à ce propos : « Sans méconnaître les avantages qu'une présidence offrirait pour l'unité et la suite dans les affaires... la commission ne pouvait songer à proposer de créer une charge si contraire aux idées et aux habitudes de la Suisse qui aurait pu y voir **un acheminement à la monarchie ou à la dictature.** En Suisse, on tient à des conseils, et le sentiment démocratique, chez nous, repousse toute prééminence trop exclusive ».

Le général Eisenhower, dans une « Lettre ouverte aux étudiants » : « Ne vous laissez jamais persuader qu'un grand homme ou qu'un grand chef est nécessaire au talent de votre pays. Le jour où une nation est composée d'un chef et de millions de partisans, elle n'est plus un pays libre ».

(7) Art. 96 : « Les membres du Conseil fédéral sont nommés pour quatre ans, par les conseils réunis, et choisis parmi tous les citoyens suisses éligibles au Conseil national... Le Conseil fédéral est renouvelé intégralement après chaque renouvellement du Conseil national.

(8) Ce furent Ochsenbein, de Berne, et Chalet-Venel, de Genève.

(9) Lettre de démission de M. Pilet-Golaz, novembre 1944 : « J'ai toujours pensé et plusieurs fois dit que « pour nous, le ministre des affaires étrangères de guerre ne devait ni ne pouvait être celui de l'après-guerre. La situation nouvelle exige des forces fraîches et intactes ».

Lettre de démission de M. Stampfli, novembre 1947 : « La somme de travail que représente la direction du Département fédéral de l'économie publique m'est devenue trop lourde ».

(10) Art. 121 : « L'initiative populaire consiste en une demande présentée par 50 000 citoyens suisses ayant le droit de vote et réclamant l'adoption d'un nouvel article constitutionnel ou l'abrogation ou la modification d'articles déterminés de la constitution en vigueur » (voir Constitution fédérale, pp. 10 et suivantes, pour résultats d'initiatives populaires).

Marcel Chantrens.

ÉDUCATION NATIONALE

Nous tenons à adresser à notre collègue Marcel Chantrens — au moment où il atteint la limite d'âge et abandonne la direction de sa classe à Montreux — l'expression de notre très vive reconnaissance pour la tâche qu'il a accomplie dans le domaine de l'éducation nationale de notre jeunesse. Par son exemple, ses recherches et ses leçons, il nous a apporté un enrichissement certain et nous a communiqué son enthousiasme. Il a largement contribué à améliorer la méthodologie des disciplines d'éducation nationale.

Nous nous réjouissons à l'idée que la liberté dont il va disposer lui permettra de se consacrer complètement à la cause qu'il a si bien défendue : il rendra encore de très précieux services pour la préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques.

Les experts genevois pour les examens des recrues :

Charles DUCHEMIN, 1er expert, René JOTTERAND, Gustave LECOULTRE et Raymond ULDRY, inspecteurs d'écoles ; François RUCHON et Pierre BARTHOLDI, professeurs ; Henri BOUCHARDY, Albert CORNIOLEY et Edouard GAUDIN, instituteurs.

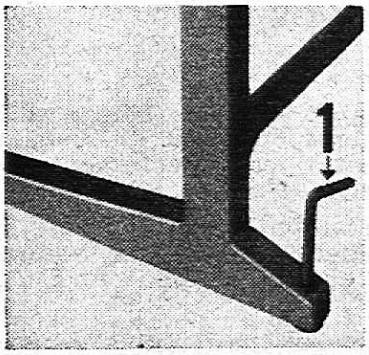

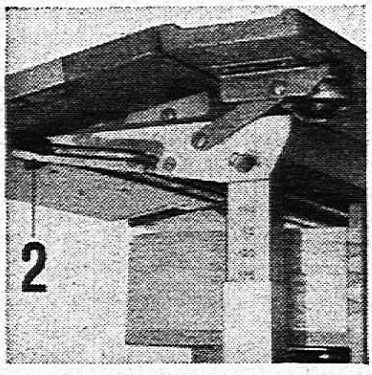

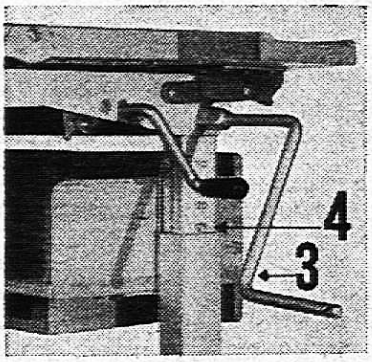

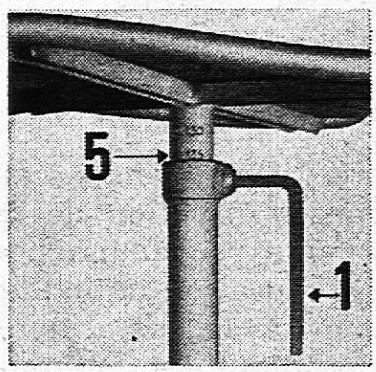

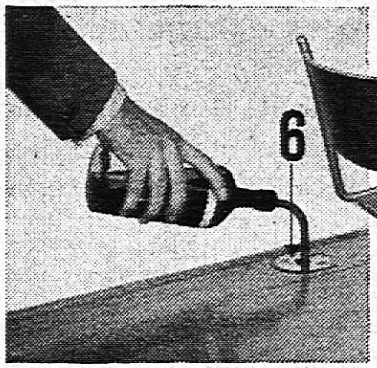

Le mobilier scolaire Embru est le seul qui grandit avec nos enfants du premier au dernier jour d'école

Il crée une atmosphère saine et libre dans les classes, il contribue considérablement à communiquer aux enfants un sens d'ordre et de maintien. Plus de transports de bancs lors d'un changement de classe! Demandez notre liste de références.

1 Clef (détenue par l'instituteur) servant à ajuster ou à rajuster la hauteur des sièges et à fixer les tables sur un sol inégal.

2 Manivelle (desservie par l'élève) servant à incliner ou à redresser la planche du pupitre pendant les leçons.

3 Clef (détenue par l'instituteur) servant à ajuster ou à rajuster la hauteur de la table.

4 5 L'échelle au centimètre au pupitre ainsi qu'au siège, permet d'accorder le meuble sur la taille de l'élève.

6 Encriers de sécurité brevetés.

embru

Usines Embru SA Ruti (Zurich)

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 2 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

HORAIRE DES COURS

Distribuez à vos élèves des horaires des cours. Envoyez-nous le bon ci-dessous collé sur une carte postale (non comme imprimé). Les horaires VINDEX vous seront remis gratuitement.

Ed. 49

BON

Envoyez-moi gratis ..... *horaires des cours*

Nom : .....

Adresse : .....

Adresse sur la carte postale :

FLAWA Fabriques suisses d'objets de pansement et d'ouates S.A., FLAWIL

Il y a café et café ;
Il n'y a qu'un seul café ;

INCENT
Café sans caféine,
produit « Croissant d'Or »
convient aux nerfs et au cœur

MAISON DEMAUREX - MORGES

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

L'ami de toujours !

Le livret **nominatif** ou **au porteur**

ouvert auprès de la

Caisse d'Epargne Cantonale

garantie par l'Etat et gérée par le

Crédit foncier vaudois
et ses agences

Un cadeau
qui fait plaisir

«La tourte du Dézaley»

Une fine spécialité vaudoise

H. Leimgruber & Cie
Rue de Bourg
Lausanne

Pour vos

Conférences avec projections

Vous trouverez ce qu'il faut en appareils épidiascopes, lampes, écrans, passe-vues et accessoires.

Séries de vues à prix avantageux pour l'enseignement.

Maison spéciale pour la photo et les projections.

A. SCHNELL & FILS
Place St-François 4, Lausanne
Tél. 2.99.17

CROQUIS DE BIOLOGIE

en cartables :

LE CORPS HUMAIN Fr. 5.— ZOOLOGIE Fr. 5.— BOTANIQUE Fr. 3.50

en feuilles détachées 10 à 5 cent.

F. FISCHER ZURICH 6
Turnerstr. 14

MONTREUX, 12 novembre 1949 LXXXVe année – No 41

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : **André Chabloz,** Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : **G. Willemin,** Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

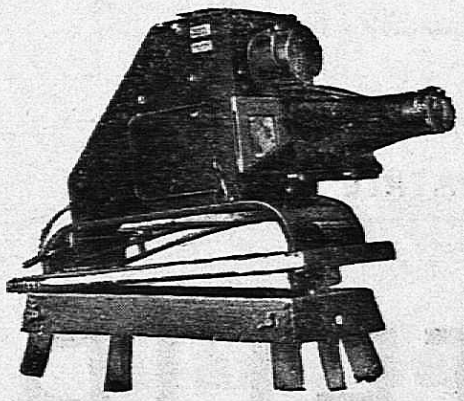

Les puissants
EPIDIASCOPES **LIESEGANG**
UNIVERSAL-JANULUS IV
modèles pour écoles sont maintenant livrables.
Ces modèles ont été recommandés par une personnalité du Corps enseignant Suisse, comme les plus lumineux et les mieux adaptés à l'emploi qui leur est assigné. (Références à votre disposition.) Les prix ont été ajustés pour Ecoles, Instituts, Collèges, Paroisses, etc. La franchise de douane abaisse encore ces prix déjà étudiés. Demandez le tarif spécial pour l'enseignement. Payements en 6, 12 ou 18 mois sur demande. Démonstrations, devis, vente confiés au départ. projection de
PHOTO POUR TOUS s.a. Bd. Georges Favon, GENÈVE (Distributeur officiel)

80 % des maladies

pénètrent dans l'organisme par la bouche et le nez.
Comment faut-il barrer la route aux microbes?

Sucez une pastille FORMITROL chaque fois que vous êtes exposé à la contagion, c'est-à-dire à l'école, au spectacle, dans la rue, dans les magasins, en un mot partout où il y a de la foule.

Les pastilles FORMITROL aseptisent les voies respiratoires supérieures d'une façon on ne peut plus agréable et parfaite.

FORMITROL

désinfecte la bouche et la gorge.

En vente dans les pharmacies.

Dr A. WANDER S.A., BERNE

BIELLA

Articles pour **écoles**
Articles de **bureau**

Vous trouverez un grand choix des produits sortant de la fabrique BIELLA dans tous les magasins de papeterie.